

Cahier des Charges – Appel à prestataire

Projet : Sensibilisation à l'autisme en milieu scolaire et soutien scolaire adapté

Association Atipa Autisme – ASF 973

Année : 2026

1. Contexte et présentation de l'association

Créée en 2011 et implantée en Guyane, l'association Atipa Autisme – ASF 973 œuvre pour l'accompagnement, l'inclusion et la défense des droits des personnes autistes et présentant des troubles du neuro-développement (TND), dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS.

Dans le cadre du programme **FEDER-FSE+ Guyane 2021–2027**, et plus précisément du dispositif *IncluTND Guyane*, l'association souhaite renforcer ses actions en milieu scolaire afin de :

- favoriser une meilleure compréhension de l'autisme,
- soutenir l'inclusion des enfants concernés,
- accompagner leur parcours scolaire.

2. Objet de la mission

La présente consultation vise à recruter un prestataire chargé de :

- Concevoir et animer un programme de sensibilisation à l'autisme en milieu scolaire ;
- Mettre en œuvre un dispositif de soutien scolaire adapté aux enfants autistes ou présentant des troubles apparentés ;
- Travailler en collaboration étroite avec les établissements scolaires partenaires et l'équipe de coordination du projet.

Le prestataire interviendra en autonomie organisationnelle, dans un cadre contractuel, sans lien de subordination, conformément au fonctionnement associatif.

3. Nature des prestations attendues

3.1 Sensibilisation en milieu scolaire

Le prestataire devra :

- Concevoir des modules de sensibilisation adaptés aux différents publics :
 - élèves,
 - enseignants,
 - AESH et personnels éducatifs ;
- Animer des sessions de sensibilisation (présentiel principalement) ;
- Adapter les contenus au contexte guyanais (diversité culturelle, zones isolées) ;

- Utiliser des supports pédagogiques accessibles et inclusifs.

3.2 Soutien scolaire adapté

Le prestataire devra :

- Proposer un accompagnement pédagogique individualisé ou en petits groupes ;
- Adapter les méthodes d'apprentissage aux profils neurodéveloppementaux (TSA, TDAH, troubles DYS...) ;
- Favoriser :
 - l'autonomie,
 - la compréhension des consignes,
 - les compétences scolaires de base ;
- Travailler en lien avec les équipes éducatives et les familles.

3.3 Coordination et suivi

- Coordination avec l'association et les établissements partenaires ;
- Participation à des points de suivi réguliers ;
- Contribution aux outils de suivi FSE+ (indicateurs, reporting).

4. Profil recherché

Le prestataire devra justifier :

- D'une expérience significative (minimum 3 ans) dans :
 - l'accompagnement d'enfants avec autisme ou TND,
 - le milieu scolaire ou éducatif ;
- De compétences en pédagogie adaptée et inclusive ;
- D'une bonne connaissance des recommandations HAS ;
- De capacités d'animation et de communication ;
- D'une aptitude à travailler en partenariat avec des institutions ;
- D'une sensibilité aux enjeux interculturels guyanais.

Une formation spécifique à l'autisme est fortement attendue.

5. Livrables attendus

Le prestataire devra fournir :

Livrables opérationnels

- Programmes de sensibilisation (supports pédagogiques) ;
- Planning des interventions ;

- Comptes rendus d'intervention (simplifiés et accessibles).

Livrables de suivi

- Tableau de suivi des bénéficiaires ;
- Indicateurs quantitatifs (nombre de sessions, participants...);
- Indicateurs qualitatifs (retours, satisfaction, évolution observée).

Livrables périodiques

- Synthèse mensuelle :
 - actions réalisées,
 - difficultés rencontrées,
 - ajustements proposés ;
- Bilan intermédiaire ;
- Rapport final incluant recommandations.

6. Durée et calendrier

- Durée prévisionnelle : 12 à 24 mois
- Démarrage : à la signature de la convention
- Intervention progressive selon le déploiement du programme FEDER-FSE+

Le calendrier sera affiné avec l'association et les établissements partenaires.

7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Expérience et références ;
- Compréhension des enjeux de l'autisme et de l'inclusion scolaire ;
- Qualité de la méthodologie proposée ;
- Capacité d'adaptation au territoire guyanais ;
- Qualité des outils pédagogiques proposés ;
- Rapport qualité/prix.

8. Modalités de réponse

Les candidats devront transmettre :

- Une présentation du prestataire (CV ou dossier) ;
- Une note méthodologique détaillée ;
- Des références similaires ;
- Un devis détaillé ;

- Éventuellement des exemples de supports pédagogiques.
- Date limite de réponse : 30 avril 2026

9. Contact

Association Atipa Autisme – ASF 973

Email : atipa.autisme@atipa.fr

10. Confidentialité et protection des données

Le prestataire s'engage à :

- Respecter strictement la confidentialité des informations ;
- Protéger les données personnelles conformément au RGPD ;
- Ne pas diffuser d'informations relatives aux enfants, familles ou partenaires sans autorisation.

Une attention particulière devra être portée aux données sensibles concernant les mineurs et les situations de handicap.

ANNEXE – Principes d'intervention et supervision des intervenantes

1. Principes fondamentaux d'intervention

Les intervenantes s'engagent à adopter une posture professionnelle conforme aux valeurs et aux engagements de l'association Atipa Autisme :

- Approche inclusive et bienveillante ;
- Respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- Co-construction avec les familles et les professionnels de l'Éducation nationale ;
- Adaptation systématique aux besoins individuels de chaque enfant ;
- Valorisation des compétences, des intérêts et du potentiel de chaque enfant.

2. Cadre de la supervision obligatoire

Afin de garantir la qualité des accompagnements, les intervenantes bénéficient d'une supervision obligatoire assurée par une psychologue spécialisée en autisme ou troubles du neuro-développement.

Cette supervision a pour finalités :

- Soutenir les intervenantes dans leur pratique professionnelle ;
- Ajuster les stratégies pédagogiques et éducatives ;
- Apporter un éclairage sur les situations complexes ;
- Garantir des pratiques conformes aux recommandations HAS.

3. Modalités applicables aux intervenantes

Les intervenantes s'engagent à :

- Participer aux temps de supervision (collectifs et/ou individuels) ;
- Présenter les situations rencontrées de manière anonymisée ;
- Mettre en œuvre les recommandations issues de la supervision ;
- Ajuster leurs pratiques en continu en fonction des besoins des enfants.

La supervision comprend notamment :

- Analyse de pratiques professionnelles ;
- Études de situations concrètes ;
- Apports méthodologiques adaptés aux contextes rencontrés.

4. Posture professionnelle attendue

Dans leurs interventions, les intervenantes doivent :

- Adopter une communication claire, respectueuse et adaptée ;
- Favoriser un environnement sécurisant et structurant ;
- Prévenir toute situation de stigmatisation ou d'exclusion ;
- Respecter la dignité, le rythme et les particularités de chaque enfant ;
- Maintenir une collaboration active avec les équipes éducatives.

5. Confidentialité et protection des données

Les intervenantes sont tenues de :

- Respecter strictement la confidentialité des informations ;
- Ne transmettre aucune donnée nominative lors des supervisions ;
- Se conformer au RGPD, notamment concernant les données des mineurs ;
- Adopter une vigilance renforcée dans la gestion des informations sensibles.